

**BEAU-RIVAGE PALACE SA**  
**LAUSANNE-OUCHY**

**166<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire**

**du mardi 27 juin 2023 à 16h30**  
à l'Hôtel Beau-Rivage Palace, à Lausanne

## **PROCES-VERBAL**

de la 166<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le mardi 27 juin 2023 à 16h30 dans la Salle Léman du Beau-Rivage Palace à Lausanne.

Le Président ouvre la séance à 16h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

Le Président précise que, conformément à l'article 3.4 des statuts, l'Assemblée générale a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce du 8 juin 2023.

Le Président constitue le bureau :

Mme Coline Dénériaz est chargée de rédiger le procès-verbal de l'Assemblée, elle assume la fonction de secrétaire.

Le bureau prend acte de la présence de Me Rolf Ditesheim, avocat à Lausanne, en qualité de représentant indépendant et de Me Elise Deillon-Antenen, avocate à Lausanne, en qualité d'invitée.

Le bureau prend acte de la présence de M. Gregory Grieb, représentant de l'organe de révision, Ofisa Berney Associés SA, à Lausanne.

Le bureau de contrôle prend acte de la présence de 97 actionnaires présents.

Le total des actions privilégiées A représentées par M. Onno Poortier est de 23'435. Le total des actions privilégiées A représentées par Mme Branka Stojanovic est de 49'616.

1'465 actions privilégiés A d'une valeur nominale de CHF 50.- sont représentées par le représentant indépendant.

2'944 actions privilégiés A d'une valeur nominale de CHF 50.- sont représentées par les actionnaires.

Au total, c'est donc 77'460 actions privilégiés A qui sont représentée sur 108'000, soit 71.7%.

Le total des actions ordinaires B représentées par Mme Branka Stojanovic, au bénéfice d'une procuration dont une copie originale a été remise afin qu'elle soit conservée au siège de la société, est de 414'000 sur 414'000, soit 100%.

La majorité absolue est donc de 245'730 voix.

Le quorum est atteint.

La convocation des actionnaires et la composition du bureau ne font l'objet d'aucune remarque.

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le Président passe aux points de l'ordre du jour :

**1. Présentation du rapport de gestion pour l'exercice 2022**

La parole est donnée au Président. Il est fait référence au rapport annuel 2022 pour le détail des points discutés.

La parole est ensuite donnée à M. Andrea Zambelli. Il est fait référence au rapport annuel 2022 pour le détail des points discutés.

Enfin, la parole est donnée à M. Benjamin Chemoul. Il est fait référence au rapport annuel 2022 pour le détail des points discutés.

La parole n'est pas demandée.

**2. Présentation du rapport de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2022**

La parole est donnée à M. Gregory Grieb de la société Ofisa Berney Associés SA, qui commente brièvement le contenu de son rapport, s'y référant pour le surplus, et recommande d'approuver les comptes de l'exercice 2022.

La lecture du rapport de révision n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée.

**3. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels de la société pour l'exercice 2022**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Aucune abstention et aucune voix défavorable n'est rapportée dans la salle.

Me Ditesheim communique cent-septante abstentions et mille deux cent nonante-cinq voix favorables.

Les abstentions mentionnées ci-dessus sont comptabilisées.

Le Président constate que l'Assemblée générale accepte à la majorité absolue le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de la société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

#### 4. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2022

Le résultat de l'exercice est le suivant :

Résultats reportés des exercices précédents	CHF	-14'603'562
Bénéfice de l'exercice	CHF	<u>3'577'302</u>
Pertes reportées avant imputation aux réserves facultatives	CHF	-11'026'260
Imputation des pertes reportées aux réserves facultatives (selon art 674 CO)	CHF	<u>11'026'260</u>
Pertes reportées après imputation	CHF	0

##### *Imputation aux réserves facultatives*

Réserves constituées en vertu des statuts ou d'une décision de l'AG avant imputation	CHF	20'000'000
Imputation des pertes reportées aux réserves facultatives (selon art 674 CO)	CHF	- <u>11'026'260</u>
Réserves constituées en vertu des statuts ou d'une décision de l'AG après imputation	CHF	8'973'740

Le Conseil d'administration propose de bien vouloir approuver l'imputation de la perte au bilan sur les réserves constituées en vertu des statuts ou d'une décision de l'AG (art. 674 CO).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Dans la salle, aucune abstention et aucune voix défavorable n'est recensée.

Me Ditesheim communique deux-cents abstentions et mille deux cent soixante-cinq voix favorables.

Les abstentions mentionnées ci-dessus sont comptabilisées.

Le Président constate que l'Assemblée générale accepte à la majorité absolue la proposition du Conseil d'administration.

#### 5. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil d'administration ne votent pas sur ce point qui les concerne directement.

Aucune abstention et aucune voix défavorable n'est émise dans la salle.

Me Ditesheim rapporte deux cents absentions et mille deux cents soixante-cinq voix favorables.

Les abstentions mentionnées ci-dessus sont comptabilisées.

Le Président constate que l'Assemblée générale vote à majorité absolue la décharge aux membres du Conseil d'administration.

## **6. Élections statutaires**

### **6.1 Élections au Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire en qualité d'administrateur les administrateurs sortants suivants :

- M. Onno Poortier, à Château-d'Oex, (représentant les actions nominatives privilégiées A)
- M. François Landolt, à Pully
- Mme Monika Matti von Däniken, à Berne, (représentant les actions nominatives ordinaires B)
- M. Federico Lalatta Costerbosa, à Milan
- M. Jean-Gabriel Pérès, à Paris

pour une durée du mandat conforme à l'art. 3.8 des Statuts, soit une année.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil d'administration ne votent pas sur ce point qui les concerne directement.

Aucune abstention et aucun avis contraire n'est recensé dans la salle.

Me Ditesheim rapporte les votes suivants, chacun sur un total de mille quatre cents soixante-cinq voix :

- mille deux cents cinquante-cinq voix favorables, deux cents abstentions et dix avis contraires qui concernent la réélection de M. Onno Poortier ;
- mille deux cents huitante-cinq voix favorables, cent septante abstentions et dix avis contraires qui concernent la réélection de M. François Landolt ;
- mille deux cents nonante-cinq voix favorables et cent septante abstentions concernant la réélection de Mme Monika Matti von Däniken ;

- mille deux cents soixante-cinq voix favorables et deux cents abstentions qui concernent la réélection de M. Federico Lalatta Costerbosa ;
- mille deux cents nonante-cinq voix favorables et cent septante abstentions qui concernent la réélection de M. Jean-Gabriel Pérès.

Les votes négatifs et les abstentions mentionnés ci-dessus sont comptabilisés.

Le Président constate donc que l'Assemblée générale accepte à la majorité absolue la proposition du Conseil d'administration concernant la réélection des administrateurs.

## **6.2 Élection de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société Ofisa Berney Associés SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision de la société pour une durée d'une année.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Aucune abstention et aucun avis contraire n'est rapporté dans la salle.

Me Ditesheim communique cent septante-deux abstentions et mille deux cents nonante-trois voix favorables.

Les abstentions mentionnées ci-dessus sont comptabilisées.

Le Président constate que l'Assemblée générale accepte à la majorité absolue la proposition du Conseil d'administration.

## **7. Divers**

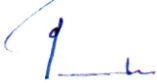
Le Président souligne que les décisions et le résultat des élections seront accessibles par voie électronique, dans les 15 jours suivant l'assemblée générale, par la mise à disposition sur le site internet de la société, dont l'adresse est la suivante : <https://www.brp.ch/finance/>

Me Ditesheim remet les procurations originales à Andrea Zambelli afin qu'elles soient conservées au siège de la société.

\*\*\*

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée générale est levée à 17h10.

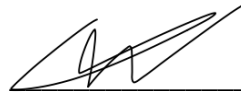
Le Président :



---

M. Onno Poortier  
Le 6 juillet 2023

La Secrétaire :



---

Mme Coline Dénériaz  
Le 6 juillet 2023